

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2 0 2 3

28
— Eure-et-Loir
c|a.u.e

92 CAUE au 1^{er} janvier 2024

11 groupements régionaux de CAUE

UR = Union Régionale

URCAUE Auvergne-Rhône-Alpes

URCAUE Bourgogne-Franche-Comté

UR Les CAUE bretons

URCAUE Centre-Val de Loire

URCAUE des Hauts-de-France

Les CAUE d'Ile-de-France

URCAUE Grand Est

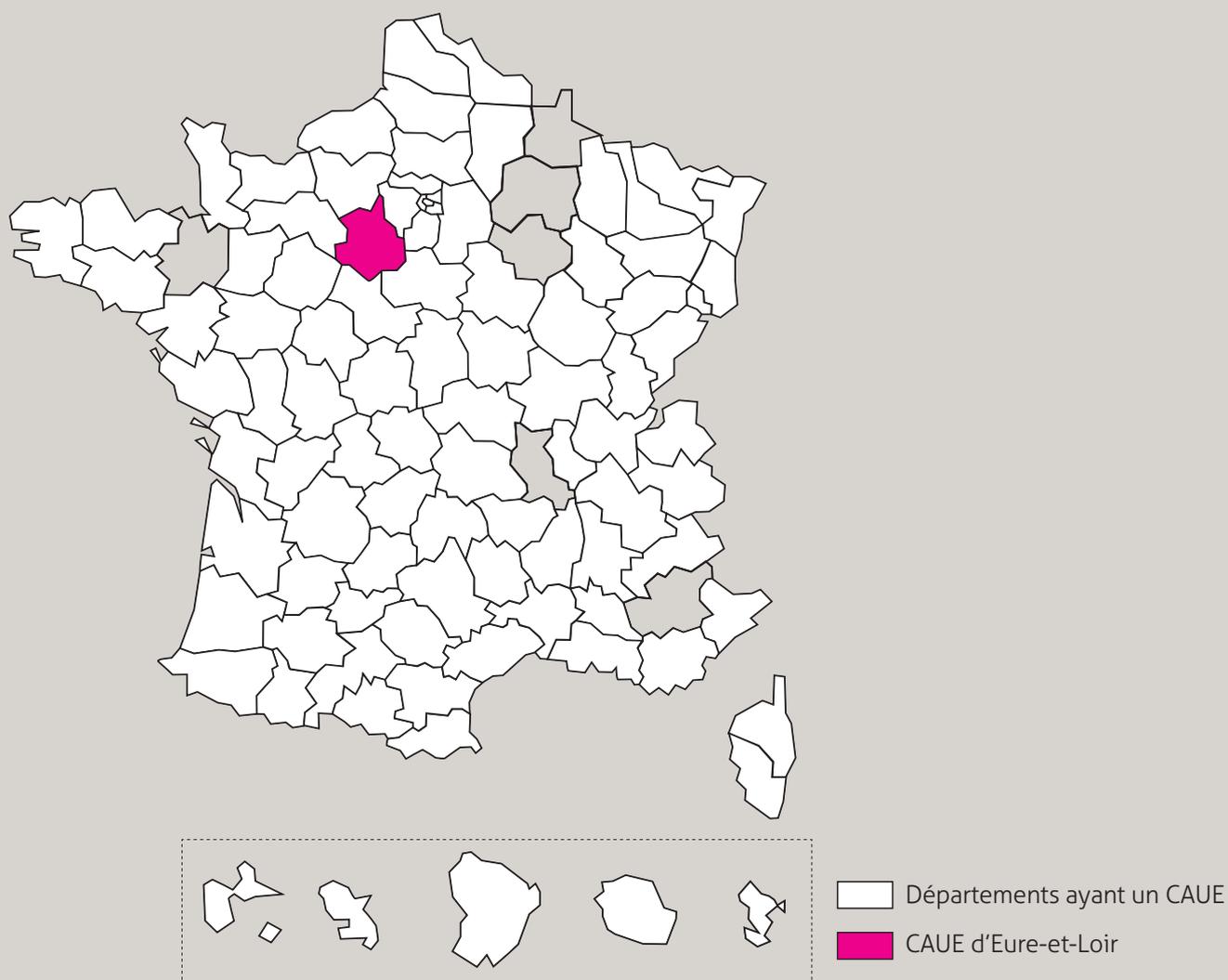
Union régionale des CAUE normands

URCAUE Nouvelle-Aquitaine

Union régionale Les CAUE d'Occitanie

URCAUE Pays de la Loire

Source : FNCAUE (Fédération nationale des CAUE)



RAPPORT MORAL



Mesdames, Messieurs,

Le 28 mai 2015, j'ai été nommé Président du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Eure-et-Loir. Tout au long de ces neuf années, les actions menées et

les orientations prises par le CAUE ont largement contribué à renforcer son positionnement et sa visibilité sur le territoire départemental. Les missions de service public, portées par le CAUE, en font aujourd'hui un partenaire privilégié et reconnu des collectivités locales.

Tout au long de l'année, le CAUE d'Eure-et-Loir a poursuivi ses actions en faveur d'un aménagement du territoire respectueux de l'environnement et de la qualité architecturale avec l'ambition d'accompagner toujours mieux les élus et les euréliens.

Ce travail s'est souvent fait avec des partenaires ou en complémentarité avec les services du département et les équipes opérationnelles d'Eure-et-Loir Ingénierie (ELI) pour une plus grande efficacité et une meilleure harmonisation dans l'accompagnement des projets des communes et des collectivités.

Au regard du nombre croissant des sollicitations et de leur diversité, je tiens à remercier les élus pour la confiance accordée à l'équipe du CAUE.

En effet, les demandes de conseil ont progressé de plus de 41 % par rapport à 2022. Cette charge de travail supplémentaire a pu être assumée grâce au renforcement de l'équipe au premier trimestre de l'année, avec le recrutement de deux conseillers : un conseiller en architecture et un conseiller en paysage. Les sollicitations ont particulièrement augmenté dans deux domaines :

- le patrimoine eurélien non classé et non inscrit à la suite de la mise en place de la subvention départementale *Plan Églises et Petits Patrimoines remarquables*,

- la renaturation des cours d'école démontrant l'intérêt grandissant des élus pour l'amélioration de ces espaces de vie majeurs pour les enfants.

Dans la continuité de l'année passée, le CAUE a également accompagné les communes et collectivités territoriales sur les problématiques de renouvellement urbain et de revitalisation des bourgs, notamment en cohérence avec le dispositif *Action Bourgs-Centres* lancé par le département d'Eure-et-Loir et le programme *Petites Villes de Demain (PVD)*.

En complémentarité des conseils délivrés aux élus, le CAUE a aussi conseillé, à titre gratuit, 164 particuliers lors d'échanges individualisés afin de les aider à mener à bien leurs projets de construction, d'extension, de transformation de bâtiment (réglementation, besoins, économie d'énergie, pathologies, etc.) ou d'aménagements des espaces extérieurs.

En tant qu'organisme compétent et neutre, le CAUE a été associé à divers groupes de travail ou comités techniques attestant de l'intérêt et de la pertinence de son approche (études d'urbanisme, COTECH Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (O.P.A.H.-R.U.) CDC du Perche, SPR, etc.) : il a aussi participé à plusieurs jurys de concours de maîtrise d'œuvre.

En tant qu'organisme qualifié par l'État, il est invité à participer aux Commissions départementales (CDAC, CDNPS) soit 4 commissions en 2023.

Le CAUE a également siégé au Conseil d'administration de l'ARF-CVL.

L'offre de formation-sensibilisation a été diversifiée sur 2023 : ateliers pour les scolaires, accueil de collégiens, animation à Châteaudun lors des *Journées européennes du Patrimoine*, accompagnement des communes à la 1^{ère} fleur label *Villes et Villages Fleuris (VVF)*.

L'offre a été plus étoffée sur deux actions :

- les ateliers pédagogiques dispensés à des élèves du primaire (286 élèves) portant sur la thématique *Urbanisme & santé* et animés en partenariat avec l'Inspection académique d'Eure-et-Loir,
- l'accompagnement des communes à la labellisation VVF 1^{ère} fleur (5 communes ont obtenu le label).

Sur le plan économique, 2023 a subi une baisse conséquente de ses recettes - d'un peu plus de 43 % - situation apparue tardivement en septembre. Cela a impacté l'équilibre financier du CAUE qui devra donc faire face à un contexte budgétaire contraint en 2024. Toutefois, les précautions budgétaires prises depuis des années nous ont permis de supporter cette baisse et d'absorber la hausse des charges prévue pour l'année 2024.

Je tiens à remercier l'appui constant du Conseil d'administration dans la gestion de notre association et dans sa participation à sa gouvernance. Je remercie tous les adhérents pour leur soutien et bien évidemment les collectivités locales pour la confiance accordée à notre association. Je remercie enfin l'équipe du CAUE et je tiens à saluer la qualité de son travail dont la matière est présentée dans ce rapport. Conformément à nos statuts, lors de l'Assemblée Générale de 2024 il doit être procédé à la réélection des six membres élus. Je salue l'implication des administrateurs concernés.

Christophe LE DORVEN

Président du CAUE 28

Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir

SOMMAIRE

GOVERNANCE

- LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- LES ADHÉRENTS
- LES BARÈMES DE COTISATIONS 2024

6

BILAN DE L'ANNÉE 2023

11

CONSEILLER

- CONSEIL AUX PARTICULIERS
- CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EPCI
- CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DIVERS

13

FORMER / SENSIBILISER

- CAMPAGNE 2023 VILLE ET VILLAGES FLEURIS (VVF) : LABELLISATION 1^{ÈRE} FLEUR
- RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU BIOSOURCÉ
- ATELIERS PÉDAGOGIQUES « URBANISME & SANTÉ »
- JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE « LEVEZ LES YEUX »
- RENCONTRE AU CAUE DES ÉLÈVES DU COLLÈGE TOMAS DIVI DE CHÂTEAUDUN
- EXPOSITIONS

25

INFORMER

- CENTRE D'INFORMATION
- LE SITE INTERNET
- LA PAGE FACEBOOK
- L'OBSERVATOIRE CAUE

31

ÉVÉNEMENTIEL

- RENCONTRE DES CAUE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
- RENCONTRE AVEC LES PERSONNELS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
- 28^{ÈMES} ASSISES RÉGIONALES DU CADRE DE VIE ET DE L'EMBELLISSEMENT DES COMMUNES
- CONGRÈS DES MAIRES D'EURE-ET-LOIR
- JOURNÉE INGÉNIERIE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À MIERMAIGNE
- CONFÉRENCE DE FABRICE GATTI AU PÔLE UNIVERSITAIRE - CHARTRES

33



GOVERNANCE

Les CAUE sont investis d'une mission d'intérêt public, née de la Loi sur l'Architecture de 1977. Ils ont pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire départemental. Le CAUE d'Eure-et-Loir a été créé en 1979.

— LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (AU 12/12/2023)

PRÉSIDENT

› M. **Christophe LE DORVEN**, Président du Conseil départemental

VICE-PRÉSIDENTS

› Mme **Danièle CARROUGET**, Conseillère départementale, Maire d'Yèvres

› M. **Max VAN DER STICHELE**, Maire de Ver-Lès-Chartres

› REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

› Mme **Christelle MINARD**, Vice-Présidente du Conseil départemental, Maire de Tremblay-les-Villages

› M. **Hervé BUISSON**, Vice-Président du Conseil départemental, Maire de Courville-sur-Eure

› Mme **Stéphanie COUTEL**, Conseillère départementale, Maire de Manou

› Mme **Isabelle VINCENT**, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Chartres

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT, MEMBRES DE DROIT

› M. le **Directeur de la Direction Départementale des Territoires**

› Mme la **Cheffe de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine** (UDAP)

› Mme la **Directrice Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale**

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS CONCERNÉES, DÉSIGNÉS PAR L'ADMINISTRATION

› M. **Yves-Marie BOHEC**, Architecte

› M. **Vincent DAUVILLIER**, Représentant de la Fédération Française du Bâtiment (FFB)

› M. **François SEMICHON**, Architecte

PERSONNES QUALIFIÉES, DÉSIGNÉES PAR LE PRÉFET

› M. **Pierre BOUDIER**, Administrateur du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire

› M. **Nicolas MOREAU**, Architecte et Directeur général de la Société d'Aménagement et d'Équipement du Département d'Eure-et-Loir (SAEDEL)

MEMBRES ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

› Mme **Évelyne DELAPLACE**, Maire de Vert-en-Drouais

› Mme **Virginie QUENTIN**, Maire d'Abondant

› M. **Patrick OCZACHOWSKI**, Maire de Faverolles

› M. **Michaël BLANCHET**, Maire de Saint-Piat

› Mme **Barbara DEKEYSER**, Gérante de la société ARALIA

REPRÉSENTANT DU PERSONNEL

› M. **Varanong VONG**, géographe-infographiste



A Archives Départementales / **B** Musée du COMPA / **C** Gare SNCF / **D** Cathédrale

L'ÉQUIPE DU CAUE 28 EN 2023

- › **Stéphanie ORENKO** directrice depuis le 01/02/2024 architecte-conseiller et paysagiste-conseiller (1)
- › **Jean-Noël PICHOT** architecte-conseiller, directeur jusqu'au 31/01/2024 (2)
- › **Amélie BARREAU** paysagiste-conseiller (3)
- › **Emmanuel CÔME** architecte-conseiller (4)
- › **Antoine KAARS SIJPESTEIJN** architecte-conseiller (5)
- › **Sandrine MIOTTO** assistante de direction (6)
- › **Aurélie TERRIEN** architecte-conseiller (7)
- › **Varanong VONG**, géographe, infographiste (8)

Ils sont passés par le CAUE en 2023 :

- › Mathéo LAKHDAR Lycéen / Stage Bac pro Technicien d'étude du bâtiment Assistant en architecture
- › Chloé MESLIEN et Naomi AUGER Élèves de 3^e au collège / Stage d'observation

LES LOCAUX DE L'ASSOCIATION

CAUE D'EURE-ET-LOIR
Esplanade Martial Taugourdeau
RDC du Conseil départemental d'Eure-et-Loir
3 rue Philarète Chasles
28300 Mainvilliers

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC
Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h



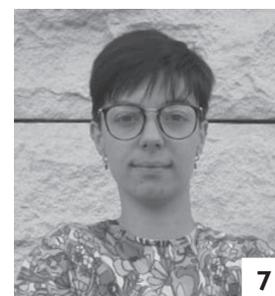
1



3



5



7



2



4

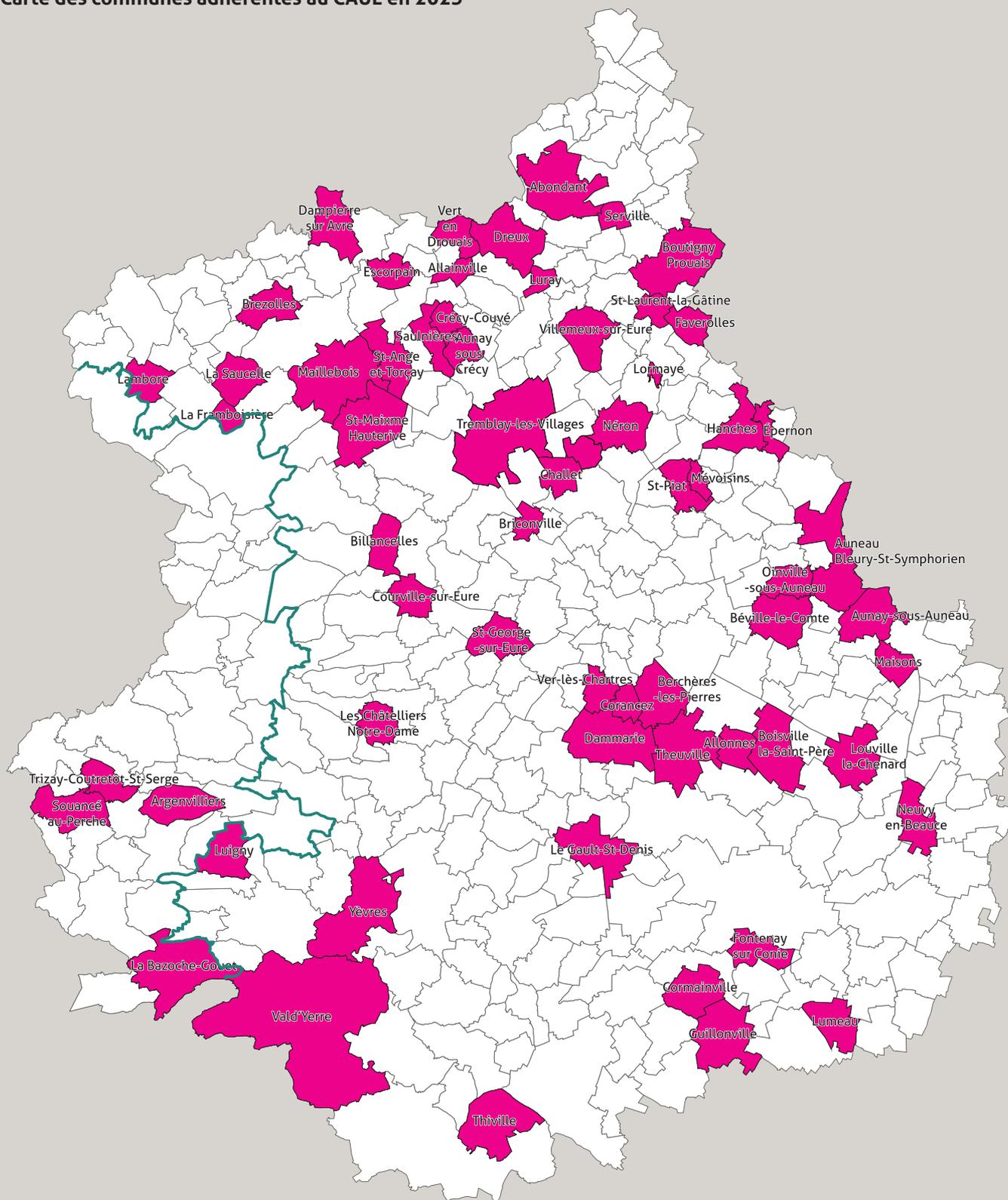


6



8

Carte des communes adhérentes au CAUE en 2023



Limite du Parc Naturel Régional
du Perche en Eure-et-Loir

— LES ADHÉRENTS

Les adhérents sont membres du CAUE 28. Conformément aux statuts types, les membres ont été convoqués en Assemblée Générale le 15 mai 2023.

COMMUNES

ABONDANT • ALLAINVILLE • ALLONNES • ARGENVILLIERS • AUNAY-SOUS-AUNEAU • AUNAY-SOUS-CRÉCY • AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN • BERCHÈRES-LES-PIERRES • BÉVILLE-LE-COMTE • BILLANCELLES • BOISVILLE-LA-SAINT-PÈRE • BOUTIGNY-PROUVAIS • BREZOLLES • BRICONVILLE • CHALLET • CORANCEZ • CORMAINVILLE • COURVILLE-SUR-EURE • CRÉCY-COUVÉ • DAMMARIE • DAMPIERRE-SUR-AVRE • DREUX • ÉPERNON • ESCORPAIN • FAVEROLLES • FONTENAY-SUR-CONIE • GUILLONVILLE • HANCHES • LA BAZOCHE-GOUET • LA FRAMBOISIÈRE • LA SAUCELLE • LAMBLORE • LE GAULT-SAINT-DENIS • LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME • LORMAYE • LOUVILLE-LA-CHENARD • LUIGNY • LUMEAU • LURAY • MAILLEBOIS • MAISONS • MÉVOISINS • NÉRON • NEUVY-EN-BEAUCE • OINVILLE-SOUS-AUNEAU • SAINT-ANGE-ET-TORCAY • SAINT-GEORGES-SUR-EURE • SAINT-LAURENT-LA-GÂTINE • SAINT-MAIXME-HAUTERIVE • SAINT-PIAT • SAULNIÈRES • SERVILLE • SOUANCÉ-AU-PERCHE • THEUVILLE • THIVILLE • TREMBLAY-LES-VILLAGES • TRIZAY-COUTRETÔT-SAINT-SERGE • VALD'YERRE • VER-LÈS-CHARTRES • VERT-EN-DROUVAIS • VILLEMEUX-SUR-EURE • YÈVRES

PROFESSIONNELS / ORGANISMES

- › ARALIA : Mme DEKEYSER Barbara
- › TACTIS GROUPE
- › TANDEM Architectes : Mme Béatrice JALAGUIER-BOUVIER et Isabelle GUILLON
- › UA28 : Mme Béatrice JALAGUIER-BOUVIER, architecte
- › Fédération Française du Bâtiment Eure-et-Loir (FFB)

PARTICULIERS (MEMBRES HONORAIRES)

- › Samir ABDULAC
- › Marie-Annick BLAISE
- › Dominique LEBLOND

NOMBRE
D'ADHÉRENTS

70

RÉPARTITION

COMMUNES

62

PARTICULIERS 3

PROFESSIONNELS 5

ADHÉRER AU CAUE C'EST :

- › devenir acteur du débat sur la qualité du cadre de vie
- › avoir conscience de l'intérêt public de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine, de l'environnement et du paysage

ÊTRE ADHÉRENT PERMET AUSSI DE :

- › participer à la définition des orientations de travail et de recherche
- › bénéficier pleinement des services du CAUE
- › monter des partenariats avec le CAUE
- › apporter une contribution au fonctionnement du CAUE

— LES BARÈMES DE COTISATIONS 2024

Cotisations en fonction de la population totale :

Communes (collectivités territoriales)

moins de 100 hab. minimum 20€
de 101 à 500 hab. minimum 50€
de 501 à 1 000 hab. minimum 80€
de 1 001 à 2 000 hab. minimum 120€
de 2 001 à 5 000 hab. minimum 200€
de 5 001 à 10 000 hab. minimum 400€
plus de 10 000 hab. minimum 650€
plus de 20 000 hab. minimum 1 050€

Communautés de communes et EPCI

moins de 4 000 hab. minimum 210€
de 4 001 à 7 000 hab. minimum 525€
de 7 001 à 10 000 hab. minimum 735€
de 10 001 à 20 000 hab. minimum 1 050€
plus de 20 000 hab. minimum 1 470€

Autres adhérents

Organismes minimum 84€
Professionnels minimum 52€
Particuliers minimum 31€

LE CAUE 28 EN QUELQUES DATES

1975 › création du Ministère de l'Environnement et du Cadre de vie

1977 › Loi sur l'architecture du 3 janvier créant les CAUE

1979 › création du CAUE en Eure-et-Loir :
› Edmond DESOUCHES, Président du CAUE, Conseiller général, ancien président du Conseil général,
› Samir ABDULAC, Directeur du CAUE, architecte et urbaniste (prise de poste 1980)

1980 › création de la FNCAUE (Fédération Nationale des CAUE)

1982 › Maurice LEGENDRE, Président du CAUE, Vice-Président du Conseil général, ancien député

1988 › René GALLAS, Président du CAUE, Vice-Président du Conseil général

1994 › Jacques GUILLARD, Président du CAUE, Vice-Président du Conseil général

2001 › Dominique LEBLOND, Président du CAUE, Vice-Président du Conseil général d'Eure-et-Loir

2005 › création du site internet du CAUE 28

2008 › édition du Guide des paysages d'Eure-et-Loir

2010 › Laurence CAHUZAC, Directrice du CAUE, architecte et urbaniste

2013 édition du Guide Architecture XX^e siècle Eure-et-Loir

2015 › Christophe LE DORVEN, Président du CAUE, Conseiller départemental d'Eure-et-Loir
› Jean-Noël PICHOT, Directeur du CAUE, architecte
› exposition et édition du livret « Chartres Rechèvres 200 »

2016 › exposition hors-les-murs et édition du livret « La Radiotechnique / 1956-2006 / Une empreinte industrielle / Dreux / Marcel Reby, architecte / Patrimoine du XX^e siècle » à Dreux

2017 › exposition « Renouvellement urbain : exemples à Chartres »

2018 › co-organisation exposition Archimobile « L'architecture ravive les cœurs de ville ! » avec la Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire hors-les-murs et en plein air à Chartres

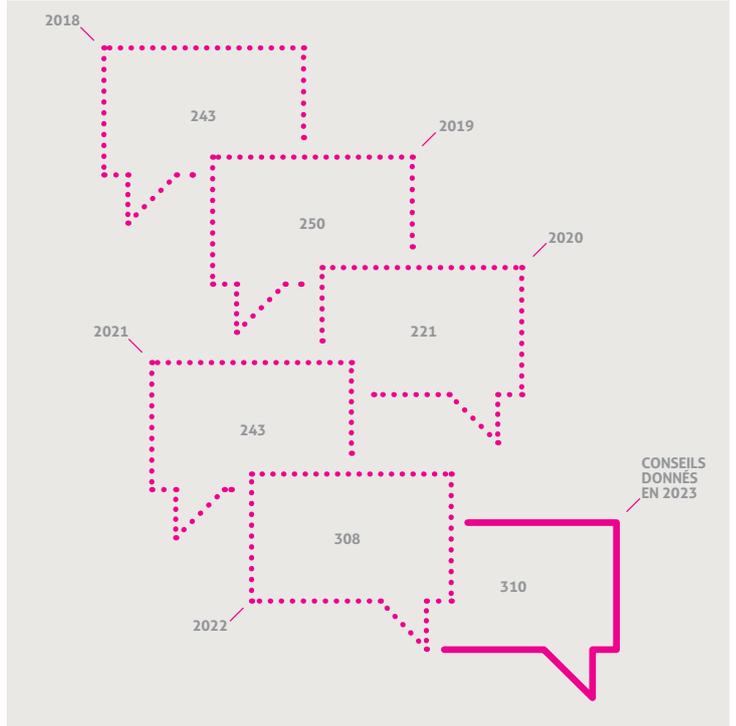
2019 › exposition Archimobile « L'architecture ravive les cœurs de ville ! » hors-les-murs et en plein air à Dreux et à Nogent-le-Rotrou

2020 › pandémie COVID-19 : continuité des services du CAUE durant le confinement en distanciel avec le télétravail ou en présentiel

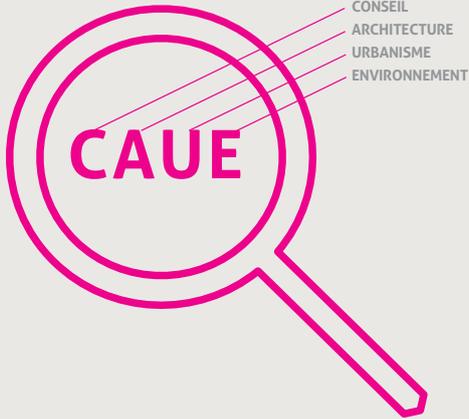
2021 › Christophe LE DORVEN, Président du CAUE, élu Président du Conseil départemental

BILAN DE L'ANNÉE 2023

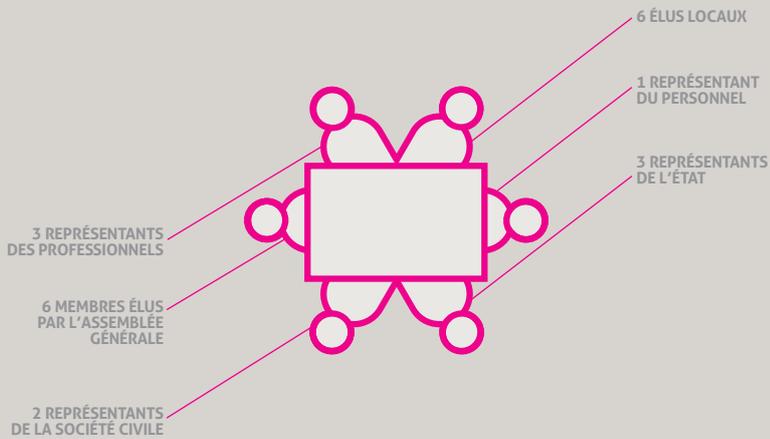
ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONSEILS



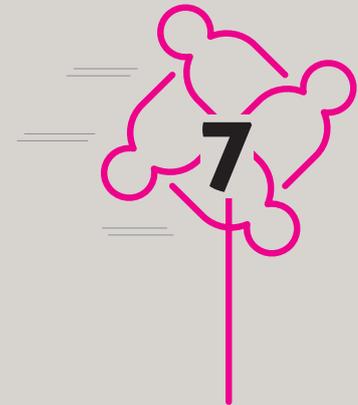
CE QUE VEUT DIRE CAUE



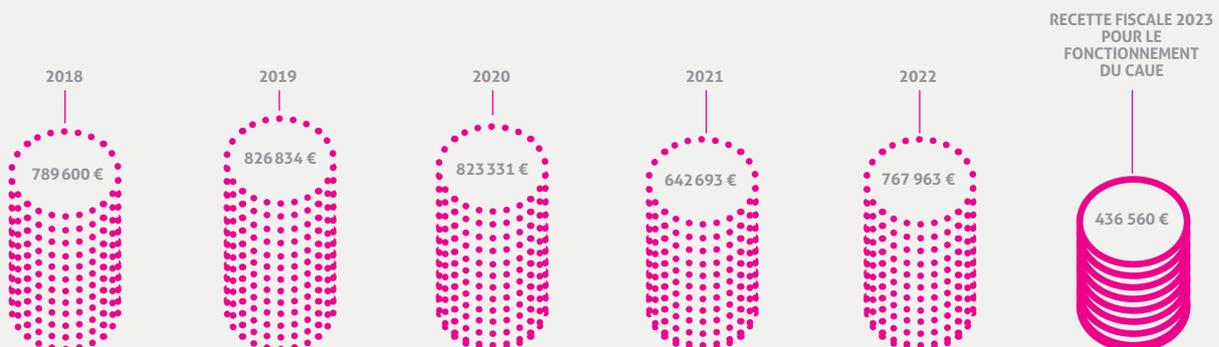
UNE GOUVERNANCE PLURIELLE ET ÉQUILBRÉE



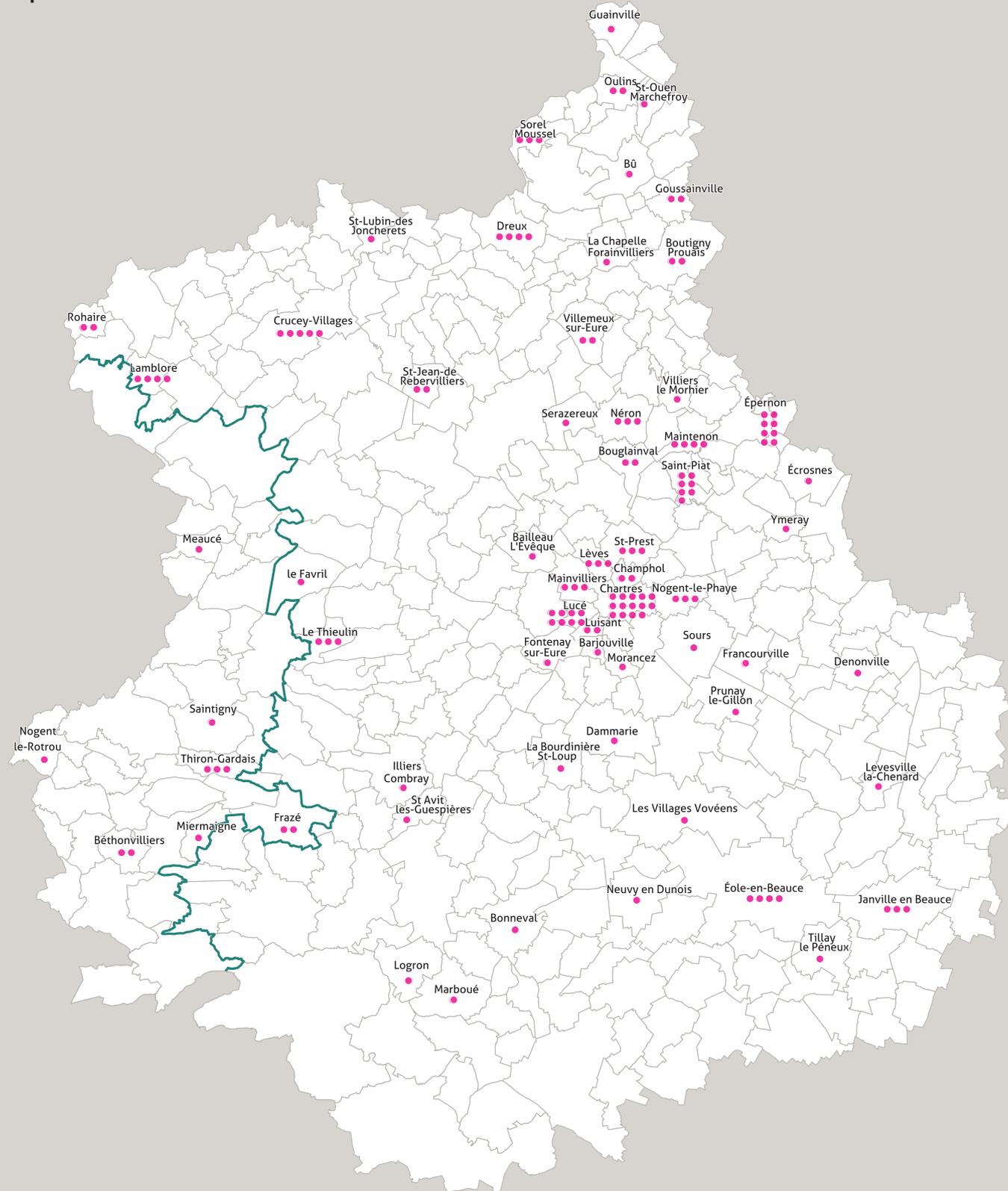
EFFECTIF ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN



ÉVOLUTION DU MONTANT DE LA RECETTE FISCALE (PARTIE DE LA PART DÉPARTEMENTALE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT) QUI FINANCE LE FONCTIONNEMENT DU CAUE



Répartition des conseils des candidats à la construction



Limite du Parc Naturel Régional du Perche en Eure-et-Loir

CONSEILLER

— CONSEIL AUX PARTICULIERS

Les conseillers du CAUE (architectes, paysagistes, urbanistes) accueillent gratuitement les particuliers lors d'échanges individualisés - Permanence-conseil - afin de les aider à mener à bien leur projet : implantation, construction, extension, transformation, réhabilitation de bâtiment ou réorganisation des espaces intérieurs. Ces conseils permettent d'assurer la qualité architecturale, la bonne insertion des constructions dans le site environnant.

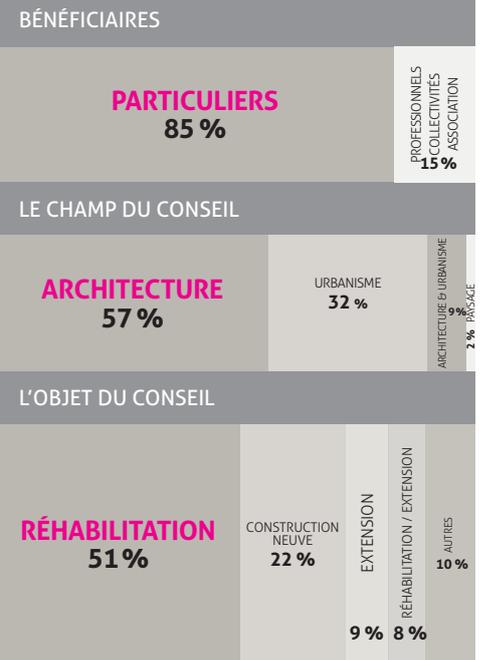
Différents aspects peuvent être abordés lors de ces rendez-vous suivant les besoins des particuliers : matériaux, réglementation, besoins, volumétrie, confort thermique, économie d'énergie, pathologies, etc. Des documents concernant l'architecture, la construction et le paysage sont également disponibles sur le site internet du CAUE et dans son centre de documentation. Le particulier peut y trouver des informations et/ou des réponses à ses interrogations.

POUR BÉNÉFICIER DU CONSEIL DU CAUE

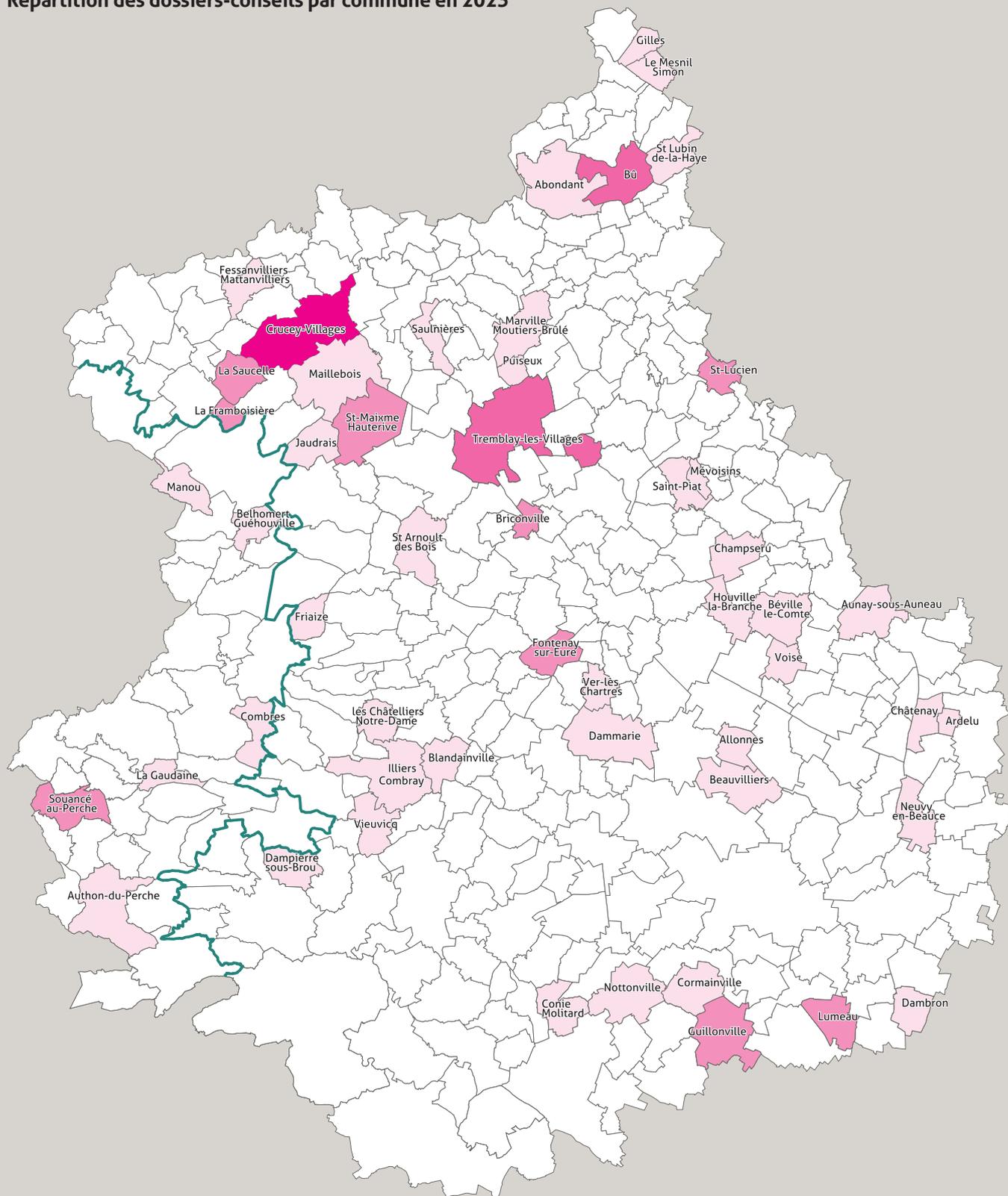
- › Le particulier sollicite un rendez-vous avec un conseiller du CAUE par téléphone ou par mail ; il est à noter que pour certaines questions très précises un échange par mail ou par téléphone peut suffire.
- › Suivant sa demande, le particulier apporte lors du rendez-vous avec le conseiller les documents nécessaires à la compréhension du projet : photos, plans, esquisses, pièces administratives, etc.

NOMBRE TOTAL
DE CONSEILS AUX
CANDIDATS À LA
CONSTRUCTION

164



Répartition des dossiers-conseils par commune en 2023



Limite du Parc Naturel Régional du Perche en Eure-et-Loir 

Nombre de dossiers-conseil



— CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EPCI

Le conseil aux collectivités territoriales et EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) reste la mission prépondérante du CAUE 28. Le conseil est dispensé par une équipe pluridisciplinaire d'architectes-conseillers, paysagistes-conseillers et urbanistes-conseillers. Le conseil apporté par le CAUE est indépendant, neutre et spécifique à chaque sollicitation. L'accompagnement du CAUE se fait en amont des projets et en dehors du champ de la maîtrise d'œuvre.

Il permet aux élus de bénéficier d'un accompagnement en :

- architecture : projets de réhabilitation, construction ou extension de bâtiments publics, reconversion de bâti ancien...
- paysage / aménagement : gestion des cimetières, renaturation de cours d'école, prise en compte de la végétation locale et de la biodiversité, gestion de l'eau...
- urbanisme / aménagement : planification, projet d'aménagement de place, de traversée de bourg, de nouveaux quartiers ou extension, études de revitalisation de centre-bourg, aide à l'analyse et choix des enjeux et les options stratégiques communales ou territoriales...

Ce conseil apporte aux élus une expertise visant à analyser - atouts et problématiques – évaluer les besoins, étudier le potentiel et les opportunités du projet envisagé, élaborer des scénarios.

Il apporte une vision d'ensemble, indépendante et pose ainsi les bases d'une réflexion et d'une discussion qui aide les élus dans leur prise de décision avant le recours à la maîtrise d'œuvre.

POUR BÉNÉFICIER DU CONSEIL DU CAUE

- › La collectivité fait une demande au CAUE
- › Un conseiller se déplace sur le territoire et rencontre les élus
- › Une restitution du conseil se fait, le plus souvent, sous forme d'un *dossier-conseil*.

NOMBRE TOTAL
DE CONSEILS AUX
COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES,
EPCI ET AUTRES
RÉALISÉS EN 2023

146

BÉNÉFICIAIRES

COMMUNES
50 %

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

24 %

ÉTAT
9 %

AUTRES

17 %

LE CHAMP DU CONSEIL AUX COMMUNES

ARCHITECTURE
48 %

PAYSAGE
ENVIRONNEMENT
37 %

URBANISME
AMÉNAGE-
MENTS
15 %

Ardelu : visite sur site



LISTE DES CONSEILS AUX COMMUNES

- › **ABONDANT** / Aménagement paysager des abords du château

- › **ALLONNES** / Aménagement d'un arboretum

- › **ARDELU** / Aménagement de la mare : conseils sur les désordres présents

- › **AUNAY-SOUS-AUNEAU** / Reconversion de l'ancien bureau de poste en cabinet médical

- › **AUTHON-DU-PERCHE** / Étude d'aménagement de l'îlot Jean Moulin / 3 scénarios

- › **BEAUVILLIERS** / Réflexion sur le devenir d'une ancienne friche d'activités en cœur de ville

- › **BELHOMERT-GUÉHOVILLE** / Aménagement de la place Saint-Jean

- › **BÉVILLE-LE-COMTE** / Réfection du logis de l'école Martine Blanchard

- › **BLANDAINVILLE** / Aménagement de la cour de la mairie

- › **BRICONVILLE** / Traitement acoustique des nuisances sonores de la salle communale

- › **BRICONVILLE** / Mise en valeur de la mairie

- › **BÛ** / Exemples de représentation graphique pour un projet de fleurissement communal

- › **BÛ** / Aménagement de la place des Halles

- › **BÛ** / Aménagement des abords du monument aux morts

- › **CHAMPSERU** / Réaménagement du cimetière et réfection du monument aux morts

- › **CHÂTENAY** / État des lieux de l'église Saint-Sulpice

- › **COMBRES** / Fleurissement de la commune

- › **CONIE-MOLITARD** / État des lieux de l'église Notre-Dame

- › **CORMAINVILLE** / Revitalisation d'une ferme en centre-bourg

- › **CRUCEY-VILLAGES - Vitray-sous-Brezolles** / État des lieux de l'église Saint-Sulpice

- › **CRUCEY-VILLAGES** / Plantation sur le stade en entrée de bourg

- › **CRUCEY-VILLAGES** / Aménagement des abords de l'étang ;

- › **CRUCEY-VILLAGES - Mainterne** / Mise en accessibilité du cimetière

- › **DAMBON** / État des lieux de l'église Saint-Sulpice

- › **DAMMARIE** / Aide à la rédaction du Programme Urbain de la commune

- › **DAMPIERRE-SOUS-BROU** / Étude pour la réhabilitation de bâtiments communaux : état des lieux

- › **FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS** / Réfection et mise en accessibilité des sanitaires de la mairie

- › **FONTENAY-SUR-EURE** / Requalification de la place de l'église en centre-bourg (version révisée)

- › **FONTENAY-SUR-EURE** / Cour de l'école - compte-rendu visite sur site

- › **FRIAIZE** / Valorisation d'un terrain pour la biodiversité

- › **GILLES** / Aménagement de la cour de l'école

- › **GUILLONVILLE** / Consolidation du clocher de l'église Saint-Pierre

- › **GUILLONVILLE** / Aménagement du terrain de sports en espace de loisirs

- › **HOUVILLE-LA-BRANCHE** / État des lieux de l'église Saint-Léger

- › **ILLIERS-COMBRAY** / Avenue Foch : proposition d'essences d'arbres

- › **JAUDRAIS** / Aménagement de la cour de la mairie

- › **LA FRAMBOISIÈRE** / Reconstruction d'un local communal

- › **LA FRAMBOISIÈRE** / État des lieux de l'église Sainte-Madeleine

- › **LA GAUDAINE** / Fleurissement communal

- › **LA SAUCELLE** / État des lieux de la mairie et du gîte communal

- › **LA SAUCELLE** / État des lieux de l'église Sainte-Anne

- › **LE MESNIL-SIMON** / Aménagement de la cour de l'école

- › **LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME** / État des lieux de l'église Notre-Dame

- › **LUMEAU** / Aménagement du cimetière et des abords

- › **LUMEAU** / État des lieux de l'église Saint-Pierre

- › **MAILLEBOIS - Blévy** - Interrogations sur l'implantation du restaurant scolaire dans l'ancienne garderie

- › **MANOU** / Mise en valeur du sentier de la tourbière des Froux

- › **MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ** / État des lieux de l'église Saint-Pierre

- › **MÉVOISINS** / Aménagement d'un terrain jouxtant le cimetière : accompagnement sur les choix pour la réalisation

- › **NEUVY-EN-BEAUCE** / Mise en accessibilité de la salle des mariages

- › **NOTTONVILLE** / Quel avenir pour l'école du village ? (version 1 et version 2)

- › **PUISEUX** / Visite sur site de la mare et conseils sur la procédure à suivre avant aménagement

- › **SAINT-ARNOULT-DES-BOIS** / État des lieux de l'église

- › **SAINT-LUBIN-DE-LA-HAYE** / Reconversion d'une maison d'habitation en café/restaurant

- › **SAINT-LUCIEN** / État des lieux de l'église Saint-Lucien

- › **SAINT-LUCIEN** / Aménagement d'une zone de régulation de crue en espace d'agrément naturel et valorisation d'une mare pour la biodiversité

- › **SAINT-MAIXME-HAUTERIVE** / État des lieux de l'église Saint-Même

- › **SAINT-MAIXME-HAUTERIVE** / État des lieux de la chapelle Saint-Léonard

- › **SAINT-PIAT** / Création d'un restaurant scolaire et d'une médiathèque

- › **SAULNIÈRES** / Végétalisation de la cour de l'école primaire Paul Émile Victor

- › **SOUANCÉ-AU-PERCHE** / Aménagement de la friche AXERREAL

- › **SOUANCÉ-AU-PERCHE** / Aménagement de la friche AXERREAL (version révisée)

- › **TREMBLAY LES VILLAGES - Theuvy** / Mise en valeur du carrefour routier et du calvaire

- › **TREMBLAY LES VILLAGES** / Plantation d'arbres au carrefour de la rue de Bailleterie et de la RD26

- › **TREMBLAY LES VILLAGES** / Palette végétale en pied de mur : restitution

- › **VER-LÈS-CHARTRES** / État des lieux des lavoirs

- › **VIEUVICQ** / Aménagement de l'esplanade de l'église

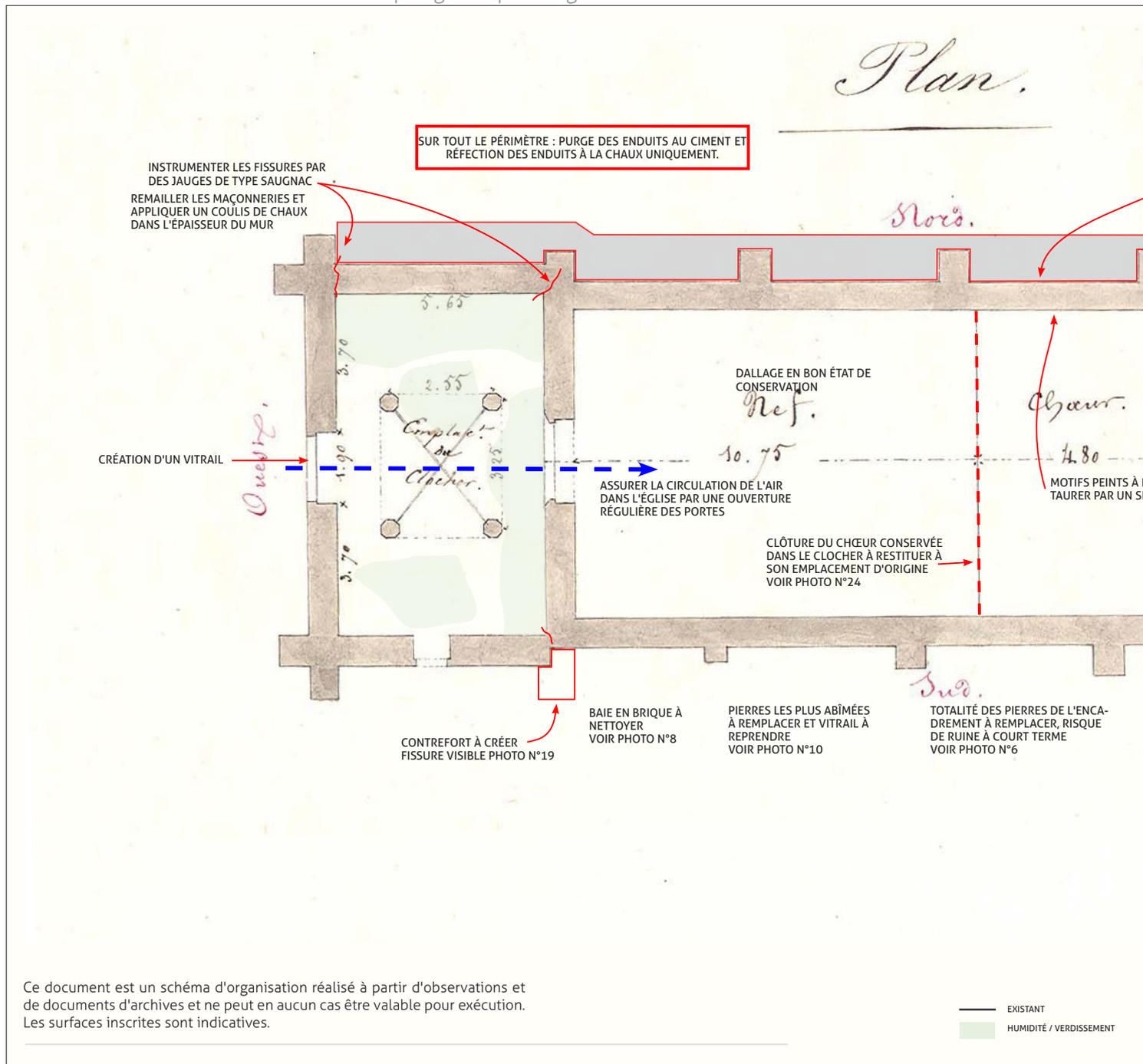
- › **VOISE** / État des lieux de l'église Saint-Vincent

Quelques exemples de conseils sont présentés dans les pages suivantes.



LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME : vue de l'église

LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME : schéma repérage des pathologies et orientations



Ce document est un schéma d'organisation réalisé à partir d'observations et de documents d'archives et ne peut en aucun cas être valable pour exécution. Les surfaces inscrites sont indicatives.



LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME : vue intérieure de l'église

EXEMPLE DE CONSEIL EN ARCHITECTURE ET PATRIMOINE

LES CHÂTELLIERS-NOTRE-DAME : ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME

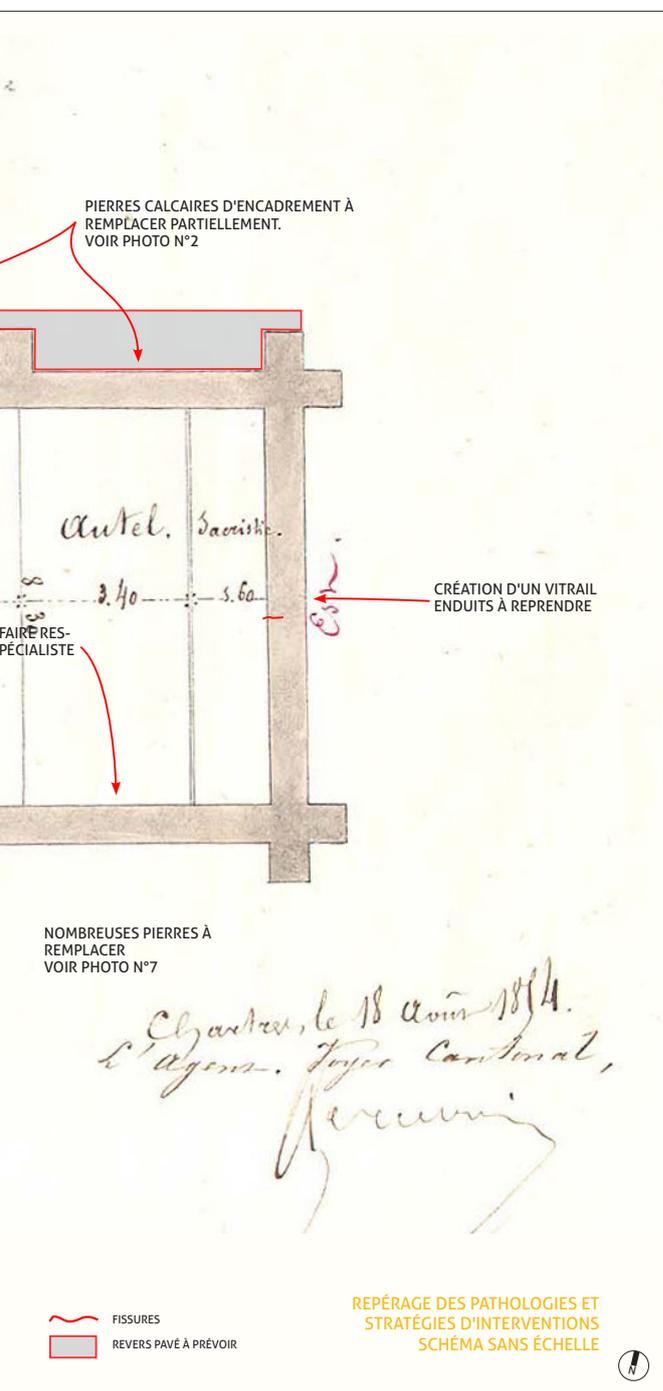
Les élus envisagent des travaux d'entretien sur l'église et souhaitent bénéficier de la subvention *Églises et Petits patrimoines remarquables* du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir. Ils sollicitent le CAUE qui, dans le cadre de sa mission de conseil, accompagne les communes en amont des opérations de réhabilitation et de conservation des édifices anciens. Il réalise des études permettant à la commune de préciser le cadre de leur opération.

La commune a besoin d'un diagnostic lui permettant de prioriser les interventions. Pour ce type de sollicitation, il s'agit de s'assurer de la nécessité d'entreprendre des travaux. Pour ce faire, il faut :

- Observer l'édifice à travers l'analyse des époques de construction, les styles architecturaux, les matériaux et systèmes constructifs employés, etc.
- Détecter les désordres et les pathologies et comprendre comment elles sont apparues sur l'église afin de proposer des solutions pour stopper la dégradation du bâtiment.
- Repérer la présence de mobiliers ou d'œuvres d'art remarquables pouvant faire l'objet d'une rénovation au même titre que le bâtiment lui-même.
- Établir un programme de travaux permettant de restaurer la qualité de l'édifice et assurer sa pérennité.

Concernant ce conseil, le CAUE 28 a collecté des données (plans d'archives et cartes postales anciennes) qui ont été croisées avec les observations faites sur place. Ces informations ont permis l'élaboration d'un schéma d'organisation proposant un principe d'intervention cohérent avec l'histoire de l'édifice afin d'en assurer la conservation.

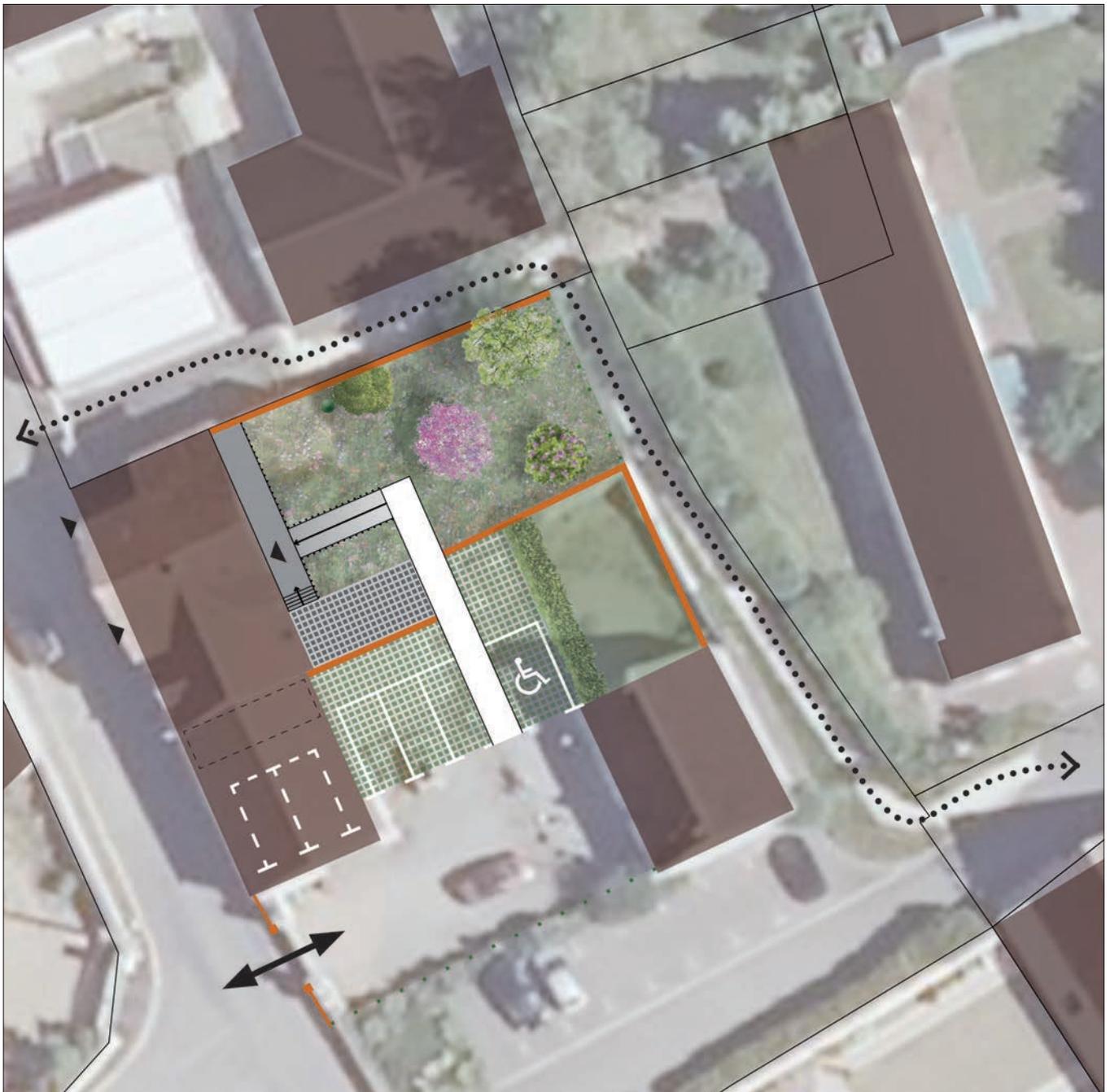
À la suite du dossier de conseil, le CAUE 28 engage la commune à recourir à un maître d'œuvre - architecte ayant des références dans la restauration de monuments anciens - pour élaborer le projet et s'assurer de l'exécution des travaux dans les règles de l'art.





AUNAY-SOUS-AUNEAU : vue de la parcelle

AUNAY-SOUS-AUNEAU : schéma d'orientation





AUNAY-SOUS-AUNEAU : vue de l'ancien bureau de poste depuis la rue

EXEMPLE DE CONSEIL EN ARCHITECTURE

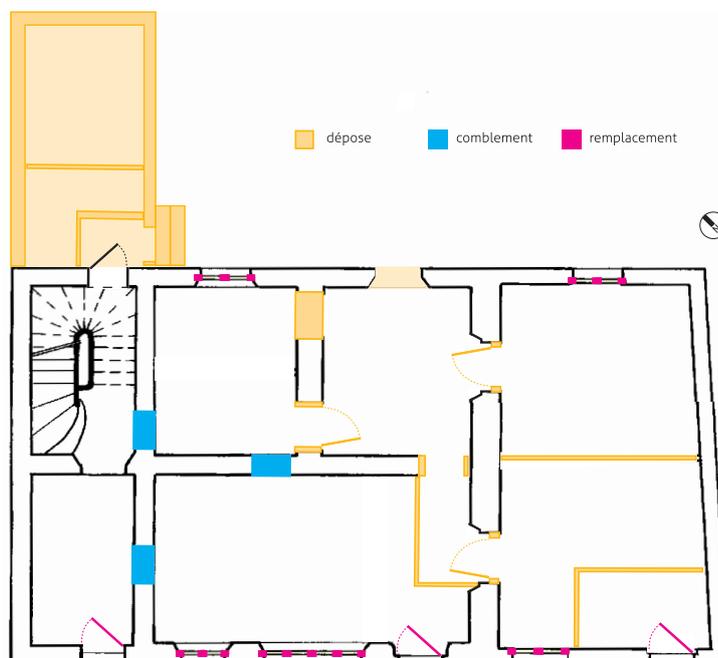
AUNAY-SOUS-AUNEAU : RECONVERSION DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTE EN CABINET MÉDICAL

Le CAUE a été sollicité par la commune afin de mener une réflexion sur la reconversion de l'ancien bâtiment de la poste en cabinet médical. Le bâtiment a un caractère patrimonial certain mais il ne répond pas aux normes d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

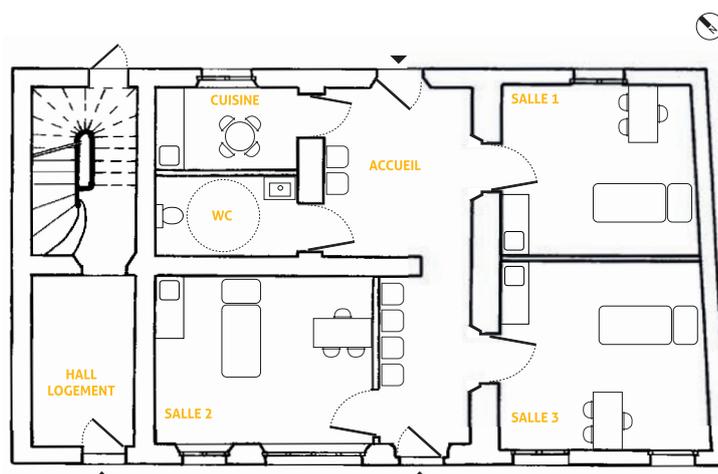
Pour ce type de sollicitation, il s'agit de s'assurer de la capacité du site à accueillir le programme envisagé par les élus. Pour ce faire, il faut analyser le bâti existant (disposition, matériaux et systèmes constructifs, désordres et pathologies, etc.) et questionner les usages préexistants et projetés.

Le CAUE 28 a collecté des données (plans d'archives, cartes postales anciennes) qui ont été croisées avec les observations faites sur place (relevés sommaires). L'ensemble a permis l'élaboration d'un schéma d'organisation proposant un principe d'aménagement du bâtiment et du site.

Pour aller plus loin dans l'étude et la faisabilité, le CAUE 28 a engagé la commune à recourir à un maître d'œuvre - architecte qualifié et diplômé - pour élaborer le projet et s'assurer de l'exécution des travaux dans les règles de l'art. Cette opération a été retenue à l'appel à projet *Projets structurants* porté par le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir.



AUNAY-SOUS-AUNEAU : schéma de l'existant



AUNAY-SOUS-AUNEAU : schéma d'orientation



SAINT-LUCIEN : vue du site

EXEMPLE DE CONSEIL EN PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

SAINT-LUCIEN : VALORISATION D'UN TERRAIN INONDABLE

La commune de Saint-Lucien a souhaité être accompagnée par le CAUE 28 dans une démarche globale de réflexion sur certains espaces du centre-bourg (plan d'eau, parcelle inondable) actuellement non accessibles au public. Elle a également sollicité le CAUE pour établir un état des lieux de l'église.

La commune se situe dans la vallée humide de la Maltorne ; la visite sur place a permis de préciser :

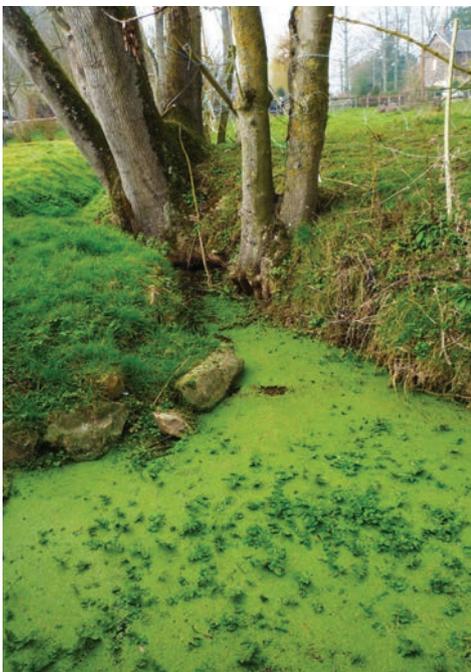
- la nature du sol par l'observation des plantes sauvages présentes.
- les atouts et problématiques du terrain : topographie, type de sol, exposition, environnement, etc.
- les usages existants et à venir lors d'échanges avec les élus.

Le site du conseil est dans un environnement très naturel et à proximité immédiate de l'église ; il longe au Nord le site de l'église. L'enjeu du CAUE 28 a été de proposer un schéma d'organisation qui tienne compte des caractéristiques très particulières du milieu humide et de la volonté des élus d'ouvrir ce lieu aux habitants.

Objectifs du conseil :

- valoriser la nature au cœur du bourg,
- préserver la fonction d'infiltration d'eau du terrain,
- aménager les espaces pour les rendre accessibles au public (cheminements, stations de repos...),
- donner aux élus des pistes de gestion et d'entretien pour ce site.

SAINT-LUCIEN : cour d'eau



SAINT-LUCIEN : schéma d'organisation



— CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DIVERS

Le CAUE participe au suivi de diverses commissions jury (autres que les jurys de maîtrise d'œuvre), comités. Il œuvre pour l'amélioration du cadre de vie, la protection et la valorisation du patrimoine, la mise en valeur de l'architecture et du paysage.

ADMINISTRATIONS ET SERVICES DE L'ÉTAT

Les architectes et paysagistes conseillers du CAUE sont nommés par le Préfet et appelés à participer à des commissions départementales pour leur expertise dans les champs du cadre de vie et leur bonne connaissance des acteurs et du territoire.

Le CAUE 28 est membre des comités et commissions permanentes locales suivantes :

- › Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites (CDNPS)
Préfecture d'Eure-et-Loir
4 dossiers étudiés
- › Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)
Préfecture d'Eure-et-Loir
2 dossiers étudiés
- › Sous-Commission Départementale pour la Sécurité Publique (SCDSP)
Préfecture d'Eure-et-Loir
- › Comité de pilotage - (COFIL) - Cœur de Ville Dreux
Sous-préfecture de Dreux
1 comité
- › Comité local de cohésion territoriale (CLCT)

AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL / CD28

- › Projets structurants
Comité Technique (COTECH)
18 dossiers étudiés
- › Dispositif Églises et Petits patrimoines remarquables
Commission d'attribution des subventions
31 dossiers étudiés
- › Examen des candidatures et Jury départemental de labellisation « Villes et Villages Fleuris » 1^{ère} fleur pour les communes euréliennes, délégation du Conseil départemental au CAUE 28.

À L'ÉCHELLE RÉGIONALE

- › ARF Membre du Conseil d'Administration : Commission d'Attribution 1^{ère} Fleur des communes candidates en région Centre-Val de Loire et Jury régional au label VVF 1^{ère} à la 3^{ème} fleur.

À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE

- › Petites Cités de Caractères
Commission de contrôle et d'homologation
Senonches, Illiers-Combray

À L'ÉCHELLE LOCALE

- › Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux
Gestion des eaux pluviales sur plusieurs communes
Saint-Ange-et-Torçay : comité technique
- › Petites Villes de Demain
COTECH (COmité TECHnique)
Étude de revitalisation pour Nonancourt, St-Lubin-des-Joncherets, St Rémy-sur-Avre et Authon-du-Perche
Phase 1 : diagnostic
- › Communauté de communes du Perche
COTECH Opération Façades Commission d'attribution de subventions
Nogent-le-Rotrou et Authon-du-Perche
19 dossiers étudiés
- › Brou
Comité de pilotage Étude préalable - Aménagement de la Place de l'Hôtel de Ville

- › Épernon
Commission Rénovation du Patrimoine Sparnonien (RPS)
12 dossiers étudiés

JURY DE CONCOURS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le CAUE peut participer à des jurys de concours de maîtrise d'œuvre à la demande de la maîtrise d'ouvrage. Le CAUE donne un avis en toute neutralité et défend la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

- › Vernouillet : Construction d'un complexe sportif
- › Nogent-le-Rotrou : Reconstruction du collège Pierre Brossolette



FORMER / SENSIBILISER

La formation / sensibilisation est l'une des missions fondamentales attribuées au CAUE par la Loi sur l'Architecture de 1977. Par ces actions, le CAUE sensibilise le public - élus, techniciens, scolaires, etc. - à l'architecture, au paysage, à l'aménagement, à la lecture de notre environnement et donc au cadre de vie.

Par le biais d'expositions réalisées en interne et disponibles en prêt, l'animation d'ateliers pédagogiques pour les scolaires, la réalisation de fiches techniques ou de sensibilisation sur des thématiques variées et locales, l'accompagnement à la labellisation VVF 1^{ère} fleur, l'ensemble de l'équipe du CAUE s'efforce à apporter les outils utiles à tous pour la compréhension du territoire et son aménagement.

— CAMPAGNE 2023 VILLE ET VILLAGES FLEURIS (VVF) : LABELLISATION 1^{ÈRE} FLEUR

Depuis 2022, le CAUE est chargé par le Conseil départemental de la campagne Villes et Villages Fleuris pour l'obtention de la 1^{ère} Fleur.

Cette action se fait sous l'égide du Conseil national des Villes et Villages Fleuris (CNVVF), de l'Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF) et de la Région Centre-Val de Loire.

Le CAUE recense les communes candidates, organise le jury départemental et les circuits de visite des communes par le jury.

Tout au long de cette campagne de labellisation, le CAUE sensibilise les communes aux critères de la grille d'évaluation qui tend à valoriser les communes qui aménagent leur territoire pour le bien-être des habitants et l'accueil des visiteurs dans le respect de l'environnement ; il est précisé que la grille d'évaluation ne se limite pas qu'à l'examen des plantations présentes sur le territoire d'une commune mais également la gestion des espaces verts.

Les collectivités répondant aux critères de la grille sont retenues et présentées au jury régional de l'ARF Centre-Val de Loire qui décide de la labellisation « 1 Fleur ».

Ce label traduit une reconnaissance des efforts des communes quant à la valorisation du cadre de vie, l'attractivité touristique et la capacité à gérer durablement la ressource en eau. Pour le palmarès 2023, la remise des prix à Orléans a ainsi récompensé 5 communes d'Eure-et-Loir qui ont obtenu la 1^{ère} Fleur.

COMMUNES AYANT OBTENU LA 1^{ÈRE} FLEUR EN 2023

- › Abondant
- › Bailleau-l'Évêque
- › Chuisnes (photo ci-contre)
- › Oinville-Saint-Liphard
- › Thiron-Gardais

— RÉSEAU DES AMBASSADEURS DU BIOSOURCÉ

Le CAUE fait partie du réseau des Ambassadeurs du biosourcé - réseau mis en place en 2014 sur l'initiative de la DREAL Centre Val de Loire.

› À ce titre, il sensibilise et contribue au transfert de connaissance, au développement et à l'accompagnement à la mise en œuvre de matériaux biosourcés en construction ou rénovation.





Ateliers pédagogiques *Urbanisme et Santé*

— ATELIERS PÉDAGOGIQUES « URBANISME & SANTÉ »

L'objectif de l'atelier *Urbanisme et Santé* est de faire découvrir aux enfants les enjeux et les problématiques liés à l'urbanisme et leur influence dans la vie de tous les jours.

PREMIÈRE PARTIE

- définition de l'urbanisme - l'art de penser et d'aménager la ville - et la santé - sous ses divers aspects : état physique / maladie, âge, conditions de vie, état économique, état environnemental, état mental / moral... Projection d'images et commentaire par les élèves :
- définir, verbaliser ce qui est projeté, dire le ressenti par rapport à chaque image - paysages, rues, quartiers, panoramas, situation des personnages dans les lieux...
- parler de ce qui crée l'ambiance, la qualité de vie et donc la santé d'un individu dans un espace : calme, pollution, luminosité, densité, plantations, bruit ...
- comparer les images projetées et les atmosphères qu'elles dégagent : pourquoi un paysage est-il plus attractif qu'un autre ? Deux rues de même gabarit n'ont pas la même ambiance pourquoi ? Pourquoi un lieu semble moins agréable ? Quels en sont les indicateurs (trafic, bruit, soleil, densité...) ?
- décrire dans quel état semblent être les personnes sur les images et pourquoi à leur avis.

► Il s'agit de montrer que la santé d'un individu c'est-à-dire son bien-être dépend aussi du milieu dans lequel il vit. La fabrication de la ville entre en interaction forte avec la santé de chaque personne : la planification et l'aménagement du territoire (urbanisme) influencent la qualité de vie des populations.

DEUXIÈME PARTIE

Sur le plan cadastral de la cour de l'école les élèves indiquent par le dessin, des légendes ou de la couleur :

- ce qui leur convient ou ce qu'ils aiment dans cet espace (bancs pour s'asseoir, lumière, terre pour jouer, etc.)
- ce qu'ils aimeraient y trouver ou y faire
- ce qui ne leur plaît pas (pas assez d'ombre, recoins qui ne sont pas agréables, pas d'endroit pour s'isoler en petit groupe, sol trop souvent mouillé, etc.).

► Formulation de propositions pour améliorer cet espace et s'y sentir mieux.

Les dessins sont ensuite affichés

Discussion avec l'architecte du CAUE 28 :

- recueil des observations et remarques sur le ressenti des élèves dans cet espace familial même si certaines paraissent peu pertinentes ou pas importantes ou si elles sont inexactes ; préserver ce moment privilégié de prise de position ou de parole où émergent ce que pensent et ressentent les enfants (en bien ou en mal) à propos d'un espace qu'ils pratiquent.
- commentaires des élèves sur les dessins affichés (similitude de certaines propositions, souhaits / envies originaux, ressentis antagonistes du lieu...).

► Reformulation des remarques des élèves et travail de synthèse de leurs intentions sur le bien-être à propos de ce lieu.

RESTITUTION

Les dessins sont collectés et présentés dans un carnet produit par le CAUE 28 ; ce document est communiqué ultérieurement à la classe.

► 286 élèves ont participé aux ateliers

► écoles :
Chartres, Coltainville, Lèves, Lucé, Mainvilliers
Gallardon, Gas et Hanches.

RENOUVELLEMENT URBAIN

caue28

EXEMPLES À CHARTRES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'URBANISME ET D'ÉQUIPEMENT TERRITORIAL

Le projet de loi relatif à la ville et à la rénovation urbaine a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 mai 2010. Ce projet de loi vise à améliorer la qualité de la vie des habitants des zones d'habitat ancien et à favoriser le développement économique et social de ces zones. Il prévoit notamment des mesures relatives à la rénovation urbaine, à la lutte contre l'habitat insalubre et à la promotion de la mixité sociale.

Le décret n° 2010-1000 du 10 mai 2010 relatif à la rénovation urbaine a été publié au Journal Officiel le 10 mai 2010. Ce décret vise à préciser les modalités de mise en œuvre des mesures prévues par le projet de loi.

Le décret n° 2010-1001 du 10 mai 2010 relatif à la lutte contre l'habitat insalubre a été publié au Journal Officiel le 10 mai 2010. Ce décret vise à préciser les modalités de mise en œuvre des mesures prévues par le projet de loi.

Le décret n° 2010-1002 du 10 mai 2010 relatif à la promotion de la mixité sociale a été publié au Journal Officiel le 10 mai 2010. Ce décret vise à préciser les modalités de mise en œuvre des mesures prévues par le projet de loi.

LES PETITS CLOS (BEAULIEU)

LES PETITS CLOS (BEAULIEU)

Le projet de loi relatif à la ville et à la rénovation urbaine a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 mai 2010. Ce projet de loi vise à améliorer la qualité de la vie des habitants des zones d'habitat ancien et à favoriser le développement économique et social de ces zones. Il prévoit notamment des mesures relatives à la rénovation urbaine, à la lutte contre l'habitat insalubre et à la promotion de la mixité sociale.

LES PETITS CLOS (BEAULIEU)

LES PETITS CLOS (BEAULIEU)

Le projet de loi relatif à la ville et à la rénovation urbaine a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 mai 2010. Ce projet de loi vise à améliorer la qualité de la vie des habitants des zones d'habitat ancien et à favoriser le développement économique et social de ces zones. Il prévoit notamment des mesures relatives à la rénovation urbaine, à la lutte contre l'habitat insalubre et à la promotion de la mixité sociale.

LES PETITS CLOS (BEAULIEU)

LES PETITS CLOS (BEAULIEU)

Le projet de loi relatif à la ville et à la rénovation urbaine a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 mai 2010. Ce projet de loi vise à améliorer la qualité de la vie des habitants des zones d'habitat ancien et à favoriser le développement économique et social de ces zones. Il prévoit notamment des mesures relatives à la rénovation urbaine, à la lutte contre l'habitat insalubre et à la promotion de la mixité sociale.

LES PETITS CLOS (BEAULIEU)

LES PETITS CLOS (BEAULIEU)

Le projet de loi relatif à la ville et à la rénovation urbaine a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 mai 2010. Ce projet de loi vise à améliorer la qualité de la vie des habitants des zones d'habitat ancien et à favoriser le développement économique et social de ces zones. Il prévoit notamment des mesures relatives à la rénovation urbaine, à la lutte contre l'habitat insalubre et à la promotion de la mixité sociale.

LES PETITS CLOS (BEAULIEU)

LES PETITS CLOS (BEAULIEU)

Le projet de loi relatif à la ville et à la rénovation urbaine a été adopté par l'Assemblée nationale le 10 mai 2010. Ce projet de loi vise à améliorer la qualité de la vie des habitants des zones d'habitat ancien et à favoriser le développement économique et social de ces zones. Il prévoit notamment des mesures relatives à la rénovation urbaine, à la lutte contre l'habitat insalubre et à la promotion de la mixité sociale.



Visite des élèves du collège Tomas Divi au CAUE

— JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE « LEVEZ LES YEUX » (15/09/2023)

Pour cette quatrième édition au château de Châteaudun, le CAUE s'est associé avec le Centre des Monuments Nationaux (CMN) pour proposer aux élèves du lycée Émile Zola de Châteaudun et à leur enseignante en arts plastiques, des temps de rencontres et d'échanges, animés par deux architectes-conseillers du CAUE dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine le dispositif « Levez les yeux ! ».

Cette journée s'est déclinée en :

- › une visite de château commentée par les architectes conseillers du CAUE notamment sur les détails architecturaux du monument et son vocabulaire,
- › un temps de conseils et des recommandations sur les modalités de réalisation d'une maquette (matériaux, outils, échelles, rendus...) au programme dans le cursus « option Arts Plastiques »
- › un temps d'échange sur le métier d'architecte : les élèves avaient préparé des questions (études, filières, outils utilisés, travail en agence, spécificités, chantiers...).

— RENCONTRE AU CAUE DES ÉLÈVES DU COLLÈGE TOMAS DIVI DE CHÂTEAUDUN (21/09/2023)

Des élèves du collège Tomas Divi de Châteaudun, accompagnés par leurs enseignants en arts plastiques sont venus à la rencontre du CAUE pour découvrir le travail qui y est accompli dans les domaines de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement.

- › Ils ont découvert les missions du CAUE, ses activités et les différents métiers de l'équipe.

- › Les collégiens ont souhaité discuter avec les architectes et les paysagistes présents sur les études nécessaires pour obtenir le diplôme, les divers métiers de conception dans le bâtiment, etc.
- › Ils ont ensuite découvert les ressources documentaires du CAUE.

— EXPOSITIONS

Le CAUE est engagé depuis 16 ans dans une dynamique de diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère dans le territoire départemental. Les expositions produites et réalisées par le CAUE sont destinées à devenir ensuite itinérantes et gratuites au prêt.

Les expositions du CAUE 28 en prêt :

- › « Renouvellement urbain : exemples à Chartres » (2017) photo ci-contre
- › « La Radiotechnique / 1956-2006 / une empreinte industrielle / Dreux / Marcel Reby, architecte / Patrimoine du XX^e siècle » (2016)
- › « Rechèvres 200 / R. Camelot, L. Sainsaulieu, J. Rivet, architectes / Une cité expérimentale de la reconstruction d'après-guerre à Chartres / XX^e siècle / 1949-1951 » (2015)
- › « L'Observatoire CAUE en Eure-et-Loir » (2014)
- › « Paysages agricoles contemporains en Eure-et-Loir » (2011 – photographies issues du concours du CAUE 28)

Les dossiers techniques de prêt en itinérance sont téléchargeables sur le site internet du CAUE 28 : www.caue28.org

INFORMER

À travers différents supports internet le CAUE communique des informations concernant les thématiques de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

Il met également à la disposition de tous les publics son centre de ressources bibliographiques (ouvrages de références, périodiques, supports numériques).

— CENTRE D'INFORMATION

Le Centre d'Information (photo ci contre) et de ressources du CAUE existe depuis 2011. Ouvert au public (collectivités, particuliers, professionnels), il dispose d'un fonds d'environ 3 300 références : des ouvrages et des périodiques généralistes et spécialisés dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage sont consultables dans un espace de lecture et de travail dédié. Un animateur est présent pour accompagner les recherches.

— LE SITE INTERNET

En ligne depuis 2005, le site internet du CAUE poursuit trois objectifs :

- › étendre et favoriser une visibilité directe de la structure,
- › partager de nombreuses ressources téléchargeables gratuitement,
- › être support de diffusion, d'informations et d'annonces de l'activité du CAUE 28.

www.caue28.org

— LA PAGE FACEBOOK

Depuis plus de dix ans, le CAUE a fait le choix d'intégrer les réseaux sociaux en animant une page. L'objectif de la page est de permettre un contact continu avec le CAUE pour toute personne, structure et / ou collectivité qui fait la démarche volontaire de suivre cette actualité.

Les objectifs de la page Facebook sont :

- › un échange d'informations,
- › le moyen de garder le contact avec nos usagers,
- › un espace interactif d'annonces et une mise en réseau d'une communauté d'intérêts partagés.

www.facebook.com/CAUE.Eure.et.Loir/

— L'OBSERVATOIRE CAUE

L'*Observatoire CAUE* est une production décentralisée du réseau national des CAUE, accessible sur chacun des sites internet des CAUE partenaires. Il permet d'accéder à un référentiel de réalisations en architecture, urbanisme et paysage en effectuant des recherches à partir de différents critères (types de réalisations, département ou région, maître d'œuvre, maître d'ouvrage, année de réalisation...).

Ainsi en 2023, 50 CAUE animent et alimentent cette base de données. Depuis 2011, 41 réalisations euréliennes ont été mises en lignes. Cet outil est une vitrine de la production architecturale, urbaine et paysagère dans le département et participe à son attractivité et à son rayonnement.

www.caue-observatoire.fr





Congrès des Maires d'Eure-et-Loir

Rencontre avec les personnels du Conseil départemental





Rencontre des CAUE de la région Centre-Val de Loire

ÉVÉNEMENTIEL

Le CAUE 28 privilégie une communication relationnelle directe avec les partenaires et intervenants locaux qui œuvrent dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, par le biais de participations à la vie d'associations, de regroupements professionnels, de contacts directs avec les parlementaires locaux et de partenariats en développement continu.

— RENCONTRE DES CAUE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE (07/09/2023)

Le CAUE 28 a participé à la rencontre entre les personnels des différents CAUE de la région (comprenant le Cher, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loiret, le Loir-et-Cher et l'Eure-et-Loir). Cette rencontre, organisée par le CAUE du Loir-et-Cher, s'est tenue au château de Villesavin, à Tour-en-Sologne (41). Cette journée a permis, autour d'ateliers, un échange sur les actualités et les expériences de travail entre CAUE.

— RENCONTRE AVEC LES PERSONNELS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL (12/09/2023)

Le CAUE 28 est venu à la rencontre des différents métiers du Conseil départemental organisée dans la cour du château de Maintenon à travers des stands de présentation de ses activités (Archives départementales, Direction des routes, Service d'Archéologie, Eure-et-Loir Ingénierie etc.).

— 28^{ÈMES} ASSISES RÉGIONALES DU CADRE DE VIE ET DE L'EMBELLISSEMENT DES COMMUNES (28/09/2023)

Les végétaux s'adaptent au changement climatiques. Aïdons-les !

— CONGRÈS DES MAIRES D'EURE-ET-LOIR (07/10/2023)

Le CAUE a présenté ses activités et ses productions lors du congrès des Maires d'Eure-et-Loir en partageant un stand avec les partenaires du Conseil départemental.

— JOURNÉE INGÉNIERIE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À MIERMAIGNE (19/10/2023)

Rencontre des services et ateliers.

— CONFÉRENCE DE FABRICE GATTI AU PÔLE UNIVERSITAIRE - CHARTRES (28/11/2023)

« L'autruche et le curieux ».

Les leviers de motivation et d'épanouissement des équipes.

PARTENAIRES



En 2023, le CAUE 28 a été membre de :

- › Commissions permanentes locales : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS), Commission départementale d'aménagement commercial (CDAC), Comité Local de Cohésion Territoriale (CLCT) à la Préfecture d'Eure-et-Loir
- › Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire
- › Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes (ARF) Centre-Val de Loire
- › Maison de l'Architecture du Centre-Val de Loire (MA Centre-Val de Loire)
- › Maisons Paysannes de France
- › Petites Cités de Caractère
- › Union des Architectes d'Eure-et-Loir (UA 28)



AGENCE RÉGIONALE
DE LA BIODIVERSITÉ
centre-val de loire

maisons
paysannes
de france



En 2023, collaboration du CAUE :

- › Association Régionale pour le Fleurissement et l'Embellissement des Communes en région Centre-Val de Loire (ARF Centre-Val de Loire) (Label Villes et Villages Fleuris)
- › Centre des Monuments Nationaux (CMN)
- › Communauté d'agglomération de Chartres Métropole
- › Conseil Départemental d'Eure-et-Loir (CD 28)
- › Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de la région Centre-Val de Loire
- › Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale





28

Eure-et-Loir

c|a.u.e

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

ESPLANADE MARTIAL TAUGOURDEAU • 3 RUE PHILARÈTE CHASLES • 28300 MAINVILLIERS

TÉL. 02 37 21 21 31 / CONTACT@CAUE28.ORG / WWW.CAUE28.ORG